

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des bailleurs et des locataires à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de bail à loyer et de bail à ferme

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 1 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu l'article 33 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des associations et des groupements professionnels intéressé-e-s ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s en qualité de représentantes et de représentants des bailleurs et des locataires à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de bail à loyer et de bail à ferme, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032 :

Représentantes et représentants des bailleurs :

Agustoni Frédéric, Colombier
Amez-Droz Laurent, Marin-Épagnier
Boillat Jean-Philippe, La Chaux-de-Fonds
Bolliger Fabrice, Cortaillod
Bonjour-Bâtschmann Virginie, Lignièrès
Burelli Davina, Cernier
Cuendet Christine, St-Sulpice
Cuendet Loanne, St-Sulpice
Engel Sven, Neuchâtel
Fluhler Isabelle, Neuchâtel
Frunz Patrick, Bevaix
Gindrat Olivier, Neuchâtel
Graf Benjamin, Le Locle
Guillaume Jean-François, Dombresson
Huguenin-Elie Léa, Neuchâtel
Ischer Jean-Michel, Hauterive
Jendly-Richoz Carine, Corcelles
Jouval Didier, Corcelles
Jouval Romain, Neuchâtel
Léger Pierre-Alain, Saint-Blaise
Magistrini Loris, La Chaux-de-Fonds
Meuwly Jérémie, Neuchâtel
Meyer Jacques, Marin-Épagnier
Ribaux Christophe, Neuchâtel

Ribaux Olivier, Neuchâtel
Robert Sébastien, Neuchâtel
Rossel Franck, St-Blaise
Rüedi Alex, Colombier
Seuret Jérôme, Colombier
Sunier Yann, Neuchâtel
Wehrli Bastien, Le Locle
Zilla José, Neuchâtel

Représentantes et représentants des locataires :

Bachmann Zoé, Neuchâtel
Barzé Maëlle, Peseux
Béguin Raymond, La Sagne
Colette Marlène, Neuchâtel
de Rivaz Romaine, Neuchâtel
De Weck-Immelé Céline, Neuchâtel
Dutoit Cloé, Neuchâtel
Gogniat Elise, La Chaux-de-Fonds
Greinig Scott, Neuchâtel
Jeanneret-Grosjean Zélie, Neuchâtel
Jeanprêtre Pittet Marie-Claire, Neuchâtel
Lembwadio Kanyama Brigitte, La Chaux-de-Fonds
Meuli Hannah, Neuchâtel
Pignolet-Marti Baptiste
Reber Bastien, La Chaux-de-Fonds
Ruscio Dina, Neuchâtel
Steullet Paul, Neuchâtel
Thommen-Schmid Vanessa
Von Wyss Bastien, La Chaux-de-Fonds
Wavre Soizic, Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur dès le 1^{er} septembre 2026.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 août 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND